

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2024 du 29 février 2024 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Vu l'arrêté du 24 octobre 2023 radiant des effectifs du Département du Pas-de-Calais, monsieur Hervé Agez à compter du 1^{er} août 2024, date de sa mise à la retraite,

Vu la demande en date du 18 avril 2024 de la maison du Département aménagement et développement territorial de l'Arrageois souhaitant en raison du départ de monsieur Hervé Agez, que monsieur Alain Millamon, technicien territorial principal de 1^{ère} classe, soit chargé des fonctions par intérim de responsable d'unité immobilier à compter du 18 avril 2024,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant l'absence, à compter du 16 avril 2024, de monsieur Hervé Agez, au motif du solde de ses congés restants,

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 18 avril 2024, monsieur Alain Millamon est chargé des fonctions, par intérim, en tant que responsable d'unité immobilier – maison du Département aménagement et développement territorial de l'Arrageois – unité immobilier de l'Arrageois - pôle aménagement et développement territorial.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 2 mai 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines